

ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES SUR PRESCRIPTION MÉDICALE



La formation Activités physiques adaptées sur prescription médicale est inscrite dans l'arrêté du 8 novembre 2018, donnant les prérogatives pour accueillir les personnes entrant dans le cadre d'une prescription médicale pour pratiquer une activité physique

Grâce à cette formation de 6 jours, développer vos compétences d'animateur sportif et soyez reconnu par les autorités compétentes pour accueillir un public en difficulté de santé.

Notre formation est assurée par des experts : enseignants APA et personnel médical (médecin, kiné etc.) avec des méthodes pédagogiques variés et dynamiques.

Montez en compétences et apprenez à animer de nouveaux publics

FORMA⁹
CFA & institut de formation

 Fédération
Sportive
et Culturelle
de France



Activités physiques adaptées sur prescription médicale



Objectifs de la formation

- Être capable de concevoir et d'animer des séances d'activité physique adaptées garantissant la sécurité des pratiquants
- Réagir de façon adaptée à un accident survenu au cours de la pratique d'un pratiquant
- Concevoir, co-construire et planifier un programme d'activités physiques individualisées et adapté à l'état de santé de la personne
- Réaliser une évaluation de son action d'animation, identifier les freins et les leviers de celle-ci
- Développer ses connaissances liées aux pathologies et les différentes limites fonctionnelles



Contenu

- 1/ L'environnement sociopolitique et fédéral du sport santé
- 2/ Les notions de «Public fragilisé», «Limitations fonctionnelles», «Capacités / Incapacités», «Posture professionnelle éducative»
- 3/ Les pathologies et les différentes limites fonctionnelles
- 4/ L'identification et l'évaluation des personnes en difficulté de santé
- 5/ Le choix et l'adaptation des APS
- 6/ Les signes d'alerte et les gestes de premiers secours



Information

La formation sport santé proposée est une formation inscrite dans l'arrêté du 8 novembre 2018, donnant les prérogatives pour accueillir les personnes entrant dans le cadre d'une prescription médicale pour pratiquer une activité physique



Prérequis à l'entrée en formation

- 1/ Être titulaire d'un diplôme bénévole ou professionnel dans le secteur du sport.
- 2/ Être titulaire du diplôme PSC1 (ou diplôme équivalent : AFPS, SST, BNS, ...)
- 3/ Être âgé de 18 ans révolus à l'entrée en formation.



Organisation de la formation

La formation se déroule sur 6 jours planifiés sur 1 ou 2 mois et comprend :

- 1/ 14 heures en classe virtuelle / visio
- 2/ 21 heures en organisme de formation
- 3/ 7h en E-learning (1 journée)



Contact

Pour plus d'informations :
www.forma-institut.fr
Sandra CHAIGNEAU :
sandra.chaigneau@fscf.asso.fr
06 03 11 14 00



Coût

550€ pour les structures et les licenciés FSCF (si adhésion à jour)
600€ financement personnel
800€ financement aidé (non éligible au CPF)
Frais de candidature: 35€ (non remboursables)